([86]) Affaire C-310/93 P: BPB Industries et British Gypsum/Commission, Rec. 1995, p. I-865, 904, concernant une discrimination exercée par BPB entre ses clients sur le marché des plaques de plâtre.

([87]) C'est-à-dire à destination d'une liste privilégiée d'opérateurs de réseaux correspondants.

([88]) Décision 94/663/CE de la Commission du 21 septembre 1994: Night Services (JO L 259 du 7.10.1994, p. 20); décision 94/894/CE de la Commission, précitée note 48.

([89]) Affaire T-34/92: Fiatagri UK et New Holland Ford/Commission, Rec. 1994, p. II-905; affaire C-8/95 P: New Holland Ford/Commission, arrêt du 28 mai 1998, non encore publié au Recueil; affaire T-35/92: John Deere/Commission, Rec. 1994, p. II-957; affaire C 7/95 P: John Deere/Commission, arrêt du 28 mai 1998, non encore publié au Recueil.

Affaires concernant des recours introduits contre la décision 92/157/CEE de la Commission, UK Agricultural Tractor Registration Exchange (JO L 68 du 13.3.1992, p. 19).

([90]) Affaire 8/72: Vereeniging van Cementhandelaaren/Commission, Rec. 1972, p. 977;
affaire 123/83: Bureau national interprofessionnel du cognac/Clair, Rec. 1985, p. 391.

([91]) Affaire 56/65: Société Technique Minière/Maschinenbau Ulm GmbH, Rec. 1966, p. 337, 339.

([92]) Affaire 193/83: Windsurfing International Inc./Commission, Rec. 1986, p. 611.

---

## Non-opposition à une concentration notifiée

## (Affaire nº IV/M.1182 — *** Akzo Nobel/Courtaulds)

(98/C 265/03)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

Le 30 juin 1998, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données Celex; il porte le numéro de document 398M1182. Celex est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].

---